

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. — Trois mois. 13 fr. 50. Six mois. 26 fr. Un an. 50 fr.
NORD-DE-FRANCE. — Trois mois. 15 fr. Six mois. 30 fr. Un an. 60 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. — Tourcoing, rue des Poutains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. — à LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 23. à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 24 JUIN 1893.

L'INTERPELLATION MILLEVOYE

Dans son interpellation de jeudi, M. Millevoye a été non seulement imprudent mais surtout extrêmement maladroit. Il a donné à M. Clémenceau l'occasion d'une brillante et facile revanche.

Le député du Var s'est trouvé fort heureux de pouvoir se raccrocher à la planche de salut que lui tendaient bénévolement ses adversaires. Il s'est taillé à leurs dépens, un regain de popularité, augmenté encore de toute la réclame que l'on avait faite depuis deux jours, au sujet des soi-disant révélations qui allaient être portées à la tribune.

Il faut dire aussi que M. Millevoye a été dans cette circonstance fort au-dessous de lui-même; son attitude hésitante et piètre n'a pas été une des causes les moins importantes de son insuccès. La démission de M. Deroulède se produisant en pleine séance avec la fougue que l'on sait, a souligné encore davantage la fâcheuse maladresse de M. Millevoye. En somme, déroute complète pour l'auteur de l'interpellation.

La moralité de tout cela, c'est qu'il faut éviter avant tout de se poser en dénonciateur sans être capable de démontrer sur le champ la vérité de ses dénonciations.

M. Millevoye a appris ce qu'il en coûte de n'être pas assez documenté. Il a perdu, pour lui et pour son parti, une belle occasion de se faire. Il est dû de commencer par où il a fini, c'est-à-dire par livrer ses dossiers à la justice, au lieu de les lire à la tribune.

La tactique eût été beaucoup plus habile; et il eût toujours été temps de soulever un débat public le jour où l'authenticité des documents aurait été établie d'une façon incontestable.

En somme, le résultat palpable de la séance de jeudi, c'est que M. Millevoye a fait regagner à M. Clémenceau tout le terrain qu'il avait perdu, deux jours avant, dans l'opinion publique.

LA DROITE RÉPUBLICAINE

La Paix, journal de Gauche, apprécie le discours de M. Pion avec une loyauté qui mérite des éloges.

« La juste récompense des efforts d'un homme politique qui a longtemps lutté contre des préjugés qui semblaient indéfectibles, c'est le retentissement qu'obtient enfin sa parole, c'est la satisfaction de voir prise au sérieux, comme son œuvre elle-même, par tous les organes de l'opinion sans distinction de partis ou de nuances.

« Il est devenu difficile aujourd'hui de dire, comme on se plaisait à le faire jadis, en parlant de la Droite républicaine : « Ça n'existe pas. Tout le monde, à peu près, est venu de reconnaître l'existence du groupe constitutionnel comme celle d'un élément nouveau avec lequel il faudra, tôt ou tard, compter dans une certaine mesure. »

LA SÉANCE DE JEUDI

A LA CHAMBRE

LE DOSSIER VOLÉ

Le Figaro publie in extenso la traduction des documents dérobés réellement ou non à l'ambassade d'Angleterre et qui lui ont été remis par le marquis de Morès. Des quatre lettres qui les composent, M. Millevoye n'a pu en faire connaître que trois à la Chambre et ces trois lettres ont paru peu probantes.

Les autres lettres, si fait le reconnaître, ont un caractère plus diplomatique que les premières, et témoignent d'une connaissance assez approfondie des hommes et des choses de l'Europe, mais cette connaissance ne dépasse pas, à première vue, ce qu'on peut attendre d'un homme d'occupé à peu près régulièrement des questions internationales.

Toutes ces lettres auraient été adressées, par M. Lister, secrétaire adjoint au Foreign Office, à M. W. Austin

Lee, secrétaire particulier de l'ambassadeur du Royaume-Uni à Paris.

En remettant ces documents au Figaro, M. de Morès s'est exprimé de la sorte : « On ne voit pas comment on a pu vous faire, fait le marquis de Morès, les traités pages de documents ont été copiés sur les originaux fournis par M. Alfred Norton, qui nous a été présenté comme un directeur de l'ambassade d'Angleterre. Lettres et documents ont été adressés par Thomas Villiers Lister, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, à M. Austin Lee, secrétaire à l'ambassade d'Angleterre à Paris. Les originaux ont été vus par plusieurs témoins à Paris. Nos documents sont donc indiscutables.

« On ne me fera pas croire, ajoute M. de Morès, que la situation soit perdue. Je sais bien que de nombreux députés ont ri quand Millevoye a tu ce qu'il a traité au prince de Monaco ou au roi de Serbie, mais ce qu'il avait dit était précisément la preuve de l'authenticité des documents. Le public aura plus de patience, plus de discernement que les députés qui ont si vite écouté le reste. Les électeurs liront tout et seront édifiés.

Quant à M. Norton, qui a livré les documents, c'est un militaire d'une cinquantaine d'années, ayant des moustaches blanches sur une face rasée.

D'après les rapports de la préfecture de police, M. Norton aurait été réellement employé à l'ambassade d'Angleterre à Paris, soit en qualité de copiste, soit en qualité de traducteur.

Il en aurait été renvoyé le 13 de ce mois. De son côté, M. Decret, directeur de la Coopération, a affirmé à son reporter des déclarations que ne sont pas des racontars qu'il a avancés, qu'il a des preuves et mais qu'il est impossible de nier ces preuves à moins de nier l'évidence.

« La mystification dont M. Millevoye a été victime étant aujourd'hui avérée, les déclarations de sir Thomas Lister ne peuvent être faites de confiance. Le correspondant de Londres l'a néanmoins interrogé et voici l'analyse des réponses qui lui ont été faites et qui nous sont transmises par le téléphone.

« Sir Thomas Lister rit très franchement de voir son nom mêlé à une semblable plaisanterie. Il ne absolument avoir reçu ni écrit à la Chambre des députés des lettres concernant la politique soit extérieure, soit intérieure. Il n'a jamais vu M. Clémenceau ni reçu de lettres de lui.

« La lettre adressée à sir Thomas Lister de me faire téléphoner les documents publiés par le Figaro ce matin. Il m'a répondu : « Ce n'est pas la peine; envoyez-moi le journal et je vous en parlerai de vive voix. »

« Je n'ai pas été à Paris depuis trois ans, je n'y ai vu que des personnes de l'ambassade. »

« Aux Chambres anglaises. — Lord Rosebery, ministre des affaires étrangères, a dit, à la Chambre des Lords, au sujet des documents Millevoye : « C'est en vérité descendre de la tragédie du caractère le plus épouvantable, à la comédie la plus basse et la plus répugnante. Aucun document n'a été volé mais on a produit un faux, grossier, palpable que j'aurais à peine pu penser que la bonne foi la plus naïve eût pu se laisser prendre. »

« Le faux aurait été fait par une personne qui n'avait même aucune connaissance la plus rudimentaire de la langue anglaise. »

« Je laisserai tout honnêtement cette affaire où elle en est. Elle est traitée sur la Chambre avec respect, mépris bien mérité et je n'ai pas de doute que votre Chambre la traite avec le même mépris. »

« A la Chambre des communes, sir Edward Grey a fait une déclaration analogue; il parlait de Cornelius Herz, le ministre de l'intérieur a confirmé le diagnostic de M. Bronardel et Charcol, à savoir que Cornelius Herz n'est pas transportable d'une chambre à une autre.

« NOUVEL ARTICLE DE LA "COCARDE" — La Cocarde publie sous la signature de M. Edouard Ducret, son directeur, un fillet duquel nous détachons les passages suivants : « On assure dans certains journaux affirmant nettement qu'un coup a été certain. »

« Par qui alors ? « Et d'ailleurs, comment ces documents sont-ils tombés en notre possession ? Nous l'avons déjà expliqué dans nos lettres de la justice d'information, et nous l'expliquerons au public à l'heure venue. Convaincus de leur authenticité, nous ne regrettons pas de nous les être procurés. »

« M. Ducret ajoute, à propos du bruit qui court, qu'il va être poursuivi, ainsi que Norton et Millevoye, pour faux, complicité et usage de faux : « Pour notre part, si les poursuites sont abandonnées, nous demandons instamment qu'elles soient reprises sous ce nouveau chef d'accusation. »

« La démission de M. Deroulède — M. Deroulède adresse aux journaux la communication suivante : « Il est inexact, qu'ainsi que le rapporte un journal du matin, M. Deroulède ait donné sa démission de député à la suite de la communication faite à la Chambre d'une liste sur laquelle figurait le nom de son ami Henri Rochefort.

« M. Deroulède avait, en effet, donné sa démission bien avant cet incident de séance, qu'il pouvait d'autant moins sentir qu'il désirait, son médecin, d'être en accord, qu'en aucun cas, il ne serait fait usage de cette liste révélée, livrée plusieurs jours après les autres documents dans le but de les infirmer et dont la fente était apparue comme évidente, tant à cause de l'insertion du nom d'Henri Rochefort que de l'inexactitude des prénoms du signataire constatée dans l'Annuaire de la Chambre.

« Paris, 23 juin. — M. Deroulède devait partir ce soir pour Londres, mais, de plus en plus affecté, son état de santé l'a empêché de partir. Il est resté à Paris, et a écrit au correspondant de la Convention en 1793, où il avait été député, de lui adresser un livre de notes d'un espion anglais, mentionnant des paiements de 250 francs à des traîtres français.

« L'let, cela va sans dire, ajoute le correspondant du Times, impossible de dire si le prétendu livre de notes a été écrit par un espion anglais ou par un traître français. Les deux pièces comme il avait inventé la légende du Vengeur.

« L'état de Cornélius Herz — Paris, 23 juin. — Ce matin, le ministre a reçu le rapport des docteurs Bronardel et Charcol. Ce document dit que l'état de faiblesse de Cornélius Herz est tel, que celui-ci ne peut ni se tenir debout, ni s'asseoir dans son lit sans s'exposer à des convulsions.

« Il est impossible à Cornélius Herz de prendre les aliments par la voie ordinaire, car cela provoque des vomissements et des accidents cardiaques. On est obligé de lui introduire des aliments liquides par la voie rectale.

« LE PANAMA — RAPPORT GÉNÉRAL DE M. VALLÉ — Paris, 23 juin. — La commission d'enquête sur Panama, qui avait reçu l'ordre de se réunir à Paris, a tenu son premier conseil ce matin. M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

ment qu'elles soient reprises sous ce nouveau chef d'accusation.

« La démission de M. Deroulède — M. Deroulède adresse aux journaux la communication suivante : « Il est inexact, qu'ainsi que le rapporte un journal du matin, M. Deroulède ait donné sa démission de député à la suite de la communication faite à la Chambre d'une liste sur laquelle figurait le nom de son ami Henri Rochefort.

« M. Deroulède avait, en effet, donné sa démission bien avant cet incident de séance, qu'il pouvait d'autant moins sentir qu'il désirait, son médecin, d'être en accord, qu'en aucun cas, il ne serait fait usage de cette liste révélée, livrée plusieurs jours après les autres documents dans le but de les infirmer et dont la fente était apparue comme évidente, tant à cause de l'insertion du nom d'Henri Rochefort que de l'inexactitude des prénoms du signataire constatée dans l'Annuaire de la Chambre.

« Paris, 23 juin. — M. Deroulède devait partir ce soir pour Londres, mais, de plus en plus affecté, son état de santé l'a empêché de partir. Il est resté à Paris, et a écrit au correspondant de la Convention en 1793, où il avait été député, de lui adresser un livre de notes d'un espion anglais, mentionnant des paiements de 250 francs à des traîtres français.

« L'let, cela va sans dire, ajoute le correspondant du Times, impossible de dire si le prétendu livre de notes a été écrit par un espion anglais ou par un traître français. Les deux pièces comme il avait inventé la légende du Vengeur.

« L'état de Cornélius Herz — Paris, 23 juin. — Ce matin, le ministre a reçu le rapport des docteurs Bronardel et Charcol. Ce document dit que l'état de faiblesse de Cornélius Herz est tel, que celui-ci ne peut ni se tenir debout, ni s'asseoir dans son lit sans s'exposer à des convulsions.

« Il est impossible à Cornélius Herz de prendre les aliments par la voie ordinaire, car cela provoque des vomissements et des accidents cardiaques. On est obligé de lui introduire des aliments liquides par la voie rectale.

« LE PANAMA — RAPPORT GÉNÉRAL DE M. VALLÉ — Paris, 23 juin. — La commission d'enquête sur Panama, qui avait reçu l'ordre de se réunir à Paris, a tenu son premier conseil ce matin. M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

il ne croit pas devoir formuler de conclusions au point de vue juridique, ce rôle n'appartenant pas au pouvoir parlementaire.

« Les parlementaires — La partie la plus intéressante du rapport est celle qui concerne les accusations portées contre les parlementaires. Le rapporteur prend pour point de départ la série d'accusations formulées à l'origine même de l'affaire par le docteur Charcol et s'efforce de démontrer l'innocence de ces accusés.

« Paris, 23 juin. — M. Deroulède devait partir ce soir pour Londres, mais, de plus en plus affecté, son état de santé l'a empêché de partir. Il est resté à Paris, et a écrit au correspondant de la Convention en 1793, où il avait été député, de lui adresser un livre de notes d'un espion anglais, mentionnant des paiements de 250 francs à des traîtres français.

« L'let, cela va sans dire, ajoute le correspondant du Times, impossible de dire si le prétendu livre de notes a été écrit par un espion anglais ou par un traître français. Les deux pièces comme il avait inventé la légende du Vengeur.

« L'état de Cornélius Herz — Paris, 23 juin. — Ce matin, le ministre a reçu le rapport des docteurs Bronardel et Charcol. Ce document dit que l'état de faiblesse de Cornélius Herz est tel, que celui-ci ne peut ni se tenir debout, ni s'asseoir dans son lit sans s'exposer à des convulsions.

« Il est impossible à Cornélius Herz de prendre les aliments par la voie ordinaire, car cela provoque des vomissements et des accidents cardiaques. On est obligé de lui introduire des aliments liquides par la voie rectale.

« LE PANAMA — RAPPORT GÉNÉRAL DE M. VALLÉ — Paris, 23 juin. — La commission d'enquête sur Panama, qui avait reçu l'ordre de se réunir à Paris, a tenu son premier conseil ce matin. M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

elle, rue Jacques Dulud, à Neuilly, où il s'était retiré pour se reposer.

« Les parlementaires — La partie la plus intéressante du rapport est celle qui concerne les accusations portées contre les parlementaires. Le rapporteur prend pour point de départ la série d'accusations formulées à l'origine même de l'affaire par le docteur Charcol et s'efforce de démontrer l'innocence de ces accusés.

« Paris, 23 juin. — M. Deroulède devait partir ce soir pour Londres, mais, de plus en plus affecté, son état de santé l'a empêché de partir. Il est resté à Paris, et a écrit au correspondant de la Convention en 1793, où il avait été député, de lui adresser un livre de notes d'un espion anglais, mentionnant des paiements de 250 francs à des traîtres français.

« L'let, cela va sans dire, ajoute le correspondant du Times, impossible de dire si le prétendu livre de notes a été écrit par un espion anglais ou par un traître français. Les deux pièces comme il avait inventé la légende du Vengeur.

« L'état de Cornélius Herz — Paris, 23 juin. — Ce matin, le ministre a reçu le rapport des docteurs Bronardel et Charcol. Ce document dit que l'état de faiblesse de Cornélius Herz est tel, que celui-ci ne peut ni se tenir debout, ni s'asseoir dans son lit sans s'exposer à des convulsions.

« Il est impossible à Cornélius Herz de prendre les aliments par la voie ordinaire, car cela provoque des vomissements et des accidents cardiaques. On est obligé de lui introduire des aliments liquides par la voie rectale.

« LE PANAMA — RAPPORT GÉNÉRAL DE M. VALLÉ — Paris, 23 juin. — La commission d'enquête sur Panama, qui avait reçu l'ordre de se réunir à Paris, a tenu son premier conseil ce matin. M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

« Paris, 23 juin. — M. Vallé, son rapporteur général, a lu son rapport. Ce document est très intéressant et très complet. Il est divisé en deux parties : la première, qui est la plus importante, est consacrée à l'examen des faits et des conclusions. La seconde partie est consacrée à l'examen des conclusions.

<